

ait formé un groupe d'étude. Un de ses membres, Esther Greenglass, a déclaré:

Nous devons d'abord modifier la loi et les changements d'attitude suivront.

Je crois que les changements d'attitude s'annoncent. Toutefois, rien n'aide autant les retardataires à changer d'attitude que les modifications apportées à la loi. Au Canada, beaucoup de gens ont besoin qu'on les aide à penser. Penser, à l'ancienne façon n'est que trop dangereux. Si nous voulons que notre pays progresse et que les femmes y deviennent partenaires à part entière, égales des hommes, le gouvernement doit prendre immédiatement des mesures pour mettre en œuvre les recommandations du rapport de la Commission sur la situation de la femme. On a fait assez de recherches au sujet de ce rapport et à divers endroits. Le temps est maintenant venu d'agir.

**M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'ai suivi avec grand intérêt le débat d'aujourd'hui. J'ai été plutôt surpris du niveau de ce débat et du manque d'assurance avec lequel les députés ont abordé le sujet des droits de la femme dans notre société. Ils devraient adopter des positions beaucoup plus précises que celles exprimées aujourd'hui. Un député s'est déclaré opposé à tout changement concernant la situation de la femme et a poursuivi en en chantant les louanges. Je m'attendais à ce qu'il termine en déclarant que quelques-uns de ses meilleurs amis étaient des femmes. C'est tout ce qu'il a su dire de l'importance des droits de la femme.

Je ne vois pas comment un homme politique peut avoir le moindre doute sur la valeur de la femme dans notre société. Au cours de ma vie politique, je me suis aperçu que ce sont les femmes qui font de la politique et les hommes qui en parlent. Quand, en politique, on veut réaliser quelque chose, le concours des femmes est nécessaire. Une fois le résultat obtenu, les hommes s'assoient et discutent politique. Ce sont les femmes qui agissent et les hommes qui discutent.

Aucun député ne devrait se montrer rétrograde et refuser d'aider les femmes à acquérir les droits qu'elles méritent dans notre société. Les femmes représentent environ 50 p. 100 de notre population. Cette proportion ne se reflète pas aux Communes où plusieurs groupes minoritaires sont représentés. Nous avons un Indien, un Noir et une femme. Il est dommage qu'un groupe de notre société qui représente la moitié de notre population soit aussi mal représenté.

**M. Alexander:** Que suggérez-vous?

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Monsieur l'Orateur, je ne faisais pas par là allusion au talent de la représentante qui avait la parole avant moi car elle vaut bien des députés de la Chambre.

**M. Alexander:** Vous vous en êtes presque sorti, mais pas tout à fait.

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Au long des siècles il semble s'être créé une sorte de mystique dans les rapports entre les deux sexes. Il y a quelques jours j'ai rencontré un député qui faisait des achats dans un magasin du mail. Comme je lui demandais pourquoi il faisait ses emplettes, il me déclara que sa femme ne lui adressait plus la parole depuis trois jours.

**L'hon. M. Dinsdale:** Le veinard!

**M. Howard (Okanagan Boundary):** Il m'a déclaré vouloir lui faire un petit cadeau pour lui montrer combien il l'appréciait. Voilà le genre d'impasse où nous en sommes arrivés entre hommes et femmes. Il est temps de nous attaquer sérieusement à ce sujet et d'accorder une certaine attention à l'injustice flagrante qui règne sur notre société et sur les rapports entre les deux sexes.

• (8.30 p.m.)

Sans aucun doute, la moitié de la population est traitée injustement et il est temps de redresser cette situation. Certains députés ont cité des exemples de discrimination dans notre société et je veux aussi en citer quelques-uns. La discrimination fondée sur la loi est assurément une des méthodes les plus éprouvées de miner la société. Chaque fois qu'on a généralisé le principe d'une loi pour le riche et d'une autre pour le pauvre, on a suscité des révolutions majeures et les opprimés ont brisé leurs chaînes. Je pense à la violence effroyable de la révolution russe, de la révolution française, ou encore à la violence comprimée des émeutes racistes aux États-Unis.

Habituellement, la discrimination est dirigée vers une minorité, minorité fondée sur la race, la religion ou la classe sociale. Toutefois, les femmes ne représentent pas un groupe minoritaire. Elles représentent, je pense, environ 50 p. 100 de notre population et, pourtant, dans un domaine, nous voyons que la loi défavorise ce groupe non minoritaire uniquement à cause du sexe des intéressées. S'il est douteux que les femmes du Canada s'apprennent à affûter leurs couperets, à mettre en place leurs carabines ou à se lancer dans l'étude des principes de la guérilla urbaine, une analyse des lois prohibant la discrimination des femmes dans la vie professionnelle ne peut que déboucher sur la conclusion que cette législation est plus violée que respectée. Personne ne met sérieusement en question, au Canada, le principe d'un salaire égal pour un travail égal. Beaucoup de ceux qui contestent les doléances féminines relatives à la discrimination dans le monde du travail font état des diverses lois provinciales et fédérales en guise de preuves de nature à démontrer qu'il n'y a pas de discrimination. Ce ne sont pas là des preuves.

Comme l'a noté la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme «la reconnaissance, sur le plan international, fédéral et provincial de la parité des salaires a en grande partie réglé le vieux problème.» Ce problème, c'est celui de savoir s'il doit y avoir ou non des barèmes de salaire différents pour les hommes et les femmes. Mais ce que ces instances ont omis de faire, c'est de veiller à ce que ce principe soit observé partout. Voici ce que l'on peut lire à la page 66 du rapport. Autrement dit, monsieur l'Orateur, c'est là une lacune de notre système judiciaire qui, malheureusement, se présente souvent: la loi existe, mais elle n'est pas appliquée et perd ainsi tout son sens, quelles qu'en soient les conséquences pour ce qui est des situations sociales qu'elle est censée corriger.

La Commission royale d'enquête a fait des études qui ont révélé que même si toutes les provinces, exception faite du territoire du Yukon, ont des lois qui interdisent expressément des différences de salaires en raison du sexe et que même si le gouvernement fédéral a lui aussi des règlements applicables aux sociétés de la Couronne et